



Village pittoresque

## Nouvelle construction

1) Déposer votre demande à l'hôtel de ville ou par courriel à : [info@stada.ca](mailto:info@stada.ca) ou [permis@stada.ca](mailto:permis@stada.ca)

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom:

Adresse/lot:

Ville:

Code postal:

Téléphone:

Courriel:

### RESPONSABLE DES TRAVAUX

Nom du responsable:

Téléphone:

Nom de l'entrepreneur:

Téléphone:

Compagnie:

#R.B.Q:

### DESCRIPTION DU PROJET

Coût des travaux

Lot:

Date de début

Date de fin

Nombre de logements

Description des travaux

La construction sera desservie par

Puits et installation septique

queduc et installation septique

queduc et égouts

**RESPONSABLE DES TRAVAUX POUR L'INSTALLATION SEPTIQUE**

Nom du responsable:	Téléphone:
Nom de l'entrepreneur:	Téléphone:
Compagnie:	#R.B.Q:

**RESPONSABLE DES TRAVAUX POUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX**

Nom du responsable:	Téléphone:
Nom de l'entrepreneur:	Téléphone:
Compagnie:	# RBQ:

La présente demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants ainsi que du paiement pour l'étude de votre dossier :

Liste de vérification – Vous devez avoir tous ces documents en votre possession avant de déposer la demande de permis :

Formulaire de demande de permis dûment rempli ;

Plans de construction réalisé par un professionnel indiquant :

- Plans des fondations, du sous-sol, des étages-type et du toit ;
- Élévation de chaque face du bâtiment indiquant les revêtements extérieurs ;
- Coupe des murs-types et détails de cloisons-types ;
- L'usage prévu pour chacune des pièces ;
- Les plans de structures, mécanique et électricité ;
- Matériaux et couleurs du revêtement extérieur, toiture, porte et fenêtre.

Un plan d'implantation à l'échelle indiquant :

- Toute construction existante ou projetée ;
- Les limites du terrain et ses dimensions ;
- Toute distance entre la construction projetée et une ligne de terrain ;
- Tout aménagement extérieur (plantation, arbre, surface gazonnée, allée piétonnière, pavage);
- Mur de soutènement, piscine, etc. ;
- La limite de la bande de protection riveraine ainsi que la limite des zones inondables et les cotes d'inondation 0-20 ans et 20-100 ans, le cas échéant ;

Un rapport d'aménagement d'installation septique comprenant une étude de sol et un plan de localisation à l'échelle réalisé par une personne qui est membre d'un ordre professionnel accrédité pour les installations septiques (loi provinciale, obligatoire);

Plans de localisation et de construction concernant le prélèvement des eaux (loi provinciale, obligatoire); Un certificat de localisation devra être remis à la municipalité une fois la construction complétée. Vous avez répondu à chacune des questions figurant sur le formulaire de demande.

**SIGNATURE DU DEMANDEUR**

**Conformément à la Politique de confidentialité adoptée par la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, nous tenons à vous informer que les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire pourraient être communiqués à des tiers dans le traitement de votre demande.**

Signature du demandeur	Date
------------------------	------